



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 septembre 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 28 août 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Ressourcerie
 - 4.2.2 Plastiques agricoles

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Plan et règlements – Partie II
- 5.4 Poste de la SQ
 - 5.4.1 Gestion contractuelle – Déneigement – Saison 2020-2021
 - 5.4.2 Bail avec la Société Québécoise des infrastructures (SQI)
- 5.5 Récup-Estrie

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-25.2

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Demande de soutien financier – CIARC – Chargé de projet

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook (Waterville)

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Présentation et dépôt** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.2 **Présentation et dépôt** du règlement modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook
- 9.3 **Adoption du projet** de règlement modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Atelier de travail du budget – Dates
- 10.2 Travailleur de rue

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
- 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 21 août 2019
- 11.1.2 Grenville-sur-la-Rouge – Pouvoir de réglementation au niveau de la gestion du territoire
- 11.2 Comité consultatif agricole (CCA)
- 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 4 septembre 2019
- 11.3 Comité régional du développement des communautés
- 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 11 septembre 2019
- 11.3.2 FDMC 2015-2019 – Aide financière accordée à Acti-Sports
- 11.3.3 Demande de financement d'Équijustice Estrie
- 11.3.4 Mise en œuvre des politiques familiales et des aînés
- 11.4 Comité développement économique
- 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2019

12.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Le CAB Express – n° 87 – 11 septembre 2019
- 12.3 Fédération Québécoise des municipalités (FQM) – Communiqué de presse – Élections fédérales 2019

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 Rappel – Journée de réflexion des élus - Rappel

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h45 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et particulièrement à la nouvelle membre, Madame Line Gendron, conseillère de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher ainsi que le directeur des finances Kévin Roy sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2019-09-163

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-09-164

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 28 août 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 28 août 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2019-09-165

4.2.1 RESSOURCERIE

ATTENDU la présentation que Madame Claire Audet, directrice générale et Monsieur Denis Brassard, président de la Ressourcerie des Frontières ont fait auprès des élus sur la situation financière de leur organisme lors de la dernière séance du conseil de la MRC ;

ATTENDU que la Ressourcerie des Frontières amasse, auprès de 20 municipalités partenaires (dont 9 sur le territoire de la MRC), plus de 800 tonnes de matières annuellement, que ce soit par la collecte ou le dépôt ;

ATTENDU que plus de 32 % de ce total prend le chemin des magasins après avoir été vérifié, nettoyé, réparé et étiqueté, alors qu'environ 60 % du matériel est démantelé et acheminé chez des recycleurs sélectionnés ;

ATTENDU que ce service « paramunicipal » souffre toutefois d'un lourd historique financier ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que ce service est un outil important dans la gestion des matières résiduelles, pour l'environnement ainsi que pour la population de la MRC ;

ATTENDU que la Ressourcerie désire refinancer sa dette à long terme avec la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour un montant de +/- 478 000 \$;

ATTENDU que l'institution financière exige que la MRC se rende caution de ces obligations ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC doit obtenir l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de poursuivre les discussions avec le prêteur potentiel et la Ressourcerie pour une possible caution des prêts à long terme pour un montant de 478 000 \$ en tenant compte de diverses conditions, dont un comité de gestion des finances et une réévaluation du besoin du maintien, ou non de la caution lors des renouvellements de termes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson			1	2,36
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy			1	2,53
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland			2	3,34
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	40/44	91,77 %	4/44	8,23 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

CM2019-09-166

4.2.2 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que le contrat pour la cueillette, la récupération et le transport des plastiques agricoles avec S & D Taylor prendra fin le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-06-126, le conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette, récupération et transport des plastiques agricoles pour une durée de 3 ans avec 2 années d'options pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;

ATTENDU qu'aux termes du processus, aucune offre n'a été déposée à la MRC, bien que quelques entreprises aient commandé le devis sur le site du SE@O ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le peu d'alternatives pour la valorisation du plastique recueilli ;

ATTENDU que Récup-Estrie pourrait être intéressée à traiter le plastique recueilli sur le territoire ;

ATTENDU qu'il serait alors opportun de procéder à un appel d'offres pour la cueillette et le transport seulement des plastiques agricoles et de confier le traitement à une tierce partie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport des plastiques agricoles pour une durée de 2 ans avec 1 année d'option pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;
- ▶ de publier l'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation de gestion contractuelle en vigueur à la MRC ;
- ▶ de poursuivre les discussions avec Récup-Estrie pour le traitement des matières qui seront recueillies.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 148 359,54 \$ payés au 18 septembre 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2019-09-167

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 61 595,45 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 61 595,45 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2019-09-168

5.3.1 PLANS ET RÈGLEMENTS – PARTIE II

ATTENDU que suite au départ de la technicienne en urbanisme et l'octroi d'un contrat pour services professionnels, il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie II, entre divers postes au sein même du département «*Plan et règlements*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein de la Partie II, département «*Plan et règlements*», pour un montant total de 17 033 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Département	Fonctions	Poste budgétaire	Augm.	Dimin.
Plan et règlements	Admin-Gestion du personnel, Formation	02 16006 454		946 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Rémunération	02 61006 140		12 138 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Cotisation de l'employeur	02 61006 200		2 035 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Avanatages sociaux	02 61006 280		1 048 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Déplacement	02 61006 310		833 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Abonnements & cotisation	02 61006 494		6 \$
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Services professionnels	02 61006 419	17 033 \$	
	Amén. urb. et dév. – Amén. urb. et zonage, Frais d'administration	02 61006 499		27 \$
Total			17 033 \$	17 033 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 POSTE DE LA SQ

CM2019-09-169

5.4.1 GESTION CONTRACTUELLE - DÉNEIGEMENT - SAISON 2020-2021

ATTENDU que la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour le déneigement du stationnement du poste de police de la MRC de Coaticook pour la saison 2020-2021 ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire pour un contrat de ce type de services, basés sur l'expérience antérieure est de moins de 5 000 \$;

ATTENDU qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal ainsi que du règlement n° 4-021 (2018) – Règlement sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-06-127 le conseil de la MRC a plutôt trouvé opportun de procéder par un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 3 entreprises de la région ;

ATTENDU qu'aux termes du processus, un seul des 4 entrepreneurs invités a déposé une offre ;

ATTENDU que l'offre fut analysée et jugée conforme ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le procès-verbal d'ouverture de l'offre reçue, préparé par la greffière et responsable de l'adjudication de contrat et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le prix soumis représente une augmentation globale de 17 % sur une période de 3 ans ;

ATTENDU que la Société québécoise des infrastructures ou (SQI) assumera éventuellement le contrat suite à la modification du bail immobilier et du rapatriement de la gestion du poste de police ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat pour le déneigement du stationnement du poste de police sis au 557, rue Main Ouest à Coaticook pour la saison 2020-2021 au seul fournisseur ayant déposé une offre, soit les Entreprises Yannick Jean 2012 Inc. ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 3 925 \$ pour la saison 2020-2021, dans la Partie I, le département «Sécurité publique» catégorie de fonctions «Administration – autres, Entretien extérieur», poste budgétaire 02 1016 520 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires en 4 versements tels que prévus lors de l'invitation, soient : 25 % le ou vers le 31 octobre, 25 % le ou vers 31 décembre, 25 % le ou vers le 28 février et le solde le ou vers le 30 avril ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer au besoin, un contrat au nom de la MRC de Coaticook, si le transfert à la SQI n'est pas effectif avant le début de la saison hivernale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-09-170

5.4.2 BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé en juillet 2007 un bail immobilier avec la Société immobilière du Québec (maintenant connue comme la Société québécoise des infrastructures ou SQI) pour l'immeuble sis au 557, rue Main Ouest, communément désigné comme poste de police de la



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Sûreté du Québec, pour une période de 10 ans (soit du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2017) ;

ATTENDU que le 27 mai 2016, la SQI a exercé l'option de renouvellement prévue à l'article 3.3A dudit bail et que le bail fut automatiquement renouvelé pour une période additionnelle de 5 ans (1^{er} juin 2017 au 31 mai 2022) ;

ATTENDU que le bail fixe les droits et obligations des parties ;

ATTENDU qu'un montant est versé pour le loyer et un montant additionnel est versé pour les frais d'exploitation ;

ATTENDU que la SQI a proposé à la MRC de modifier le bail et que celle-ci cesse de verser des frais d'exploitation à l'exception de l'électricité et les taxes et qu'elle assume dorénavant directement les obligations liées à l'exploitation du poste de police ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2017-CA-09-213, le conseil de la MRC a accepté la proposition de la SQI et demandé à la direction générale de débiter les démarches en vue de la modification du bail immobilier pour le poste de police avec la Société québécoise des infrastructures et du rapatriement de la gestion du poste de police ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition de la SQI pour un nouveau bail qui entrerait en vigueur le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 31 mai 2022 (avec options de renouvellement) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de bail de la Société québécoise des infrastructures (SQI), tel que présenté pour une prise en charge du poste de police sis au 557, rue Main Ouest à Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Dominick Faucher ainsi que le préfet, Monsieur Bernard Marion à signer ledit bail au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-09-171

5.5 RÉCUP-ESTRIE

ATTENDU que les membres de Récup-Estrie devront adopter les prévisions budgétaires pour 2020 très bientôt ;

ATTENDU que le prix à la porte est stable à 7 \$ depuis quelques années ;

ATTENDU que les liquidités de même que la valeur des matières sont à la baisse ;

ATTENDU qu'une hausse du prix à la porte est donc à prévoir afin d'équilibrer les prévisions budgétaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'élue désignée, Madame Françoise Bouchard, à accepter une hausse du prix à la porte pouvant aller jusqu'à 5 \$ afin d'équilibrer les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de Récup-Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-09-172

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.2

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.2 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.2 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable, les municipalités suivantes pourront modifier leurs outils d'urbanisme (plan d'urbanisme et zonage) afin de permettre également les usages « services publics » et « services institutionnels », mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 **et** seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation Récréative, soient :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie).

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2019-09-173

7.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CIARC - CHARGÉ DE PROJET

ATTENDU que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) se trouve aujourd'hui à une croisée de chemins ;

ATTENDU que l'organisme a choisi de lancer un vaste chantier en planifiant la construction d'une étable neuve ;

ATTENDU que ce projet d'envergure aura des retombées majeures pour toute la région ;

ATTENDU que le CIARC sollicite le soutien de la MRC, afin de procéder à l'embauche d'une ressource dont le mandat sera de développer davantage le projet de nouvelle étable, et ainsi assurer que celle-ci soit bâtie dans les prochaines années ;

ATTENDU que l'UPA-Coaticook et ESD-formation ont déjà confirmé leur participation financière ;

ATTENDU qu'une aide financière du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) est également confirmée ;

ATTENDU que le projet est évalué à 100 000 \$ par année pour 2 ans ;

ATTENDU que diverses approches ont été faites ou sont à venir auprès d'autres partenaires ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de s'engager à contribuer pour un montant maximum de 32 500 \$ pour la première année au projet d'embauche d'une ressource professionnelle par le CIARC dans le cadre du projet de nouvelle étable, la provenance de l'aide financière étant à déterminer par la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTIONNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK (WATERVILLE)

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et celui-ci aura pour objet de modifier de nouveau le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, lequel est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018, afin notamment de permettre également les usages « services publics » et « services institutionnels », mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 **et** seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation Récréative, soient :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie).

9.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «II» de la MRC, particulièrement le département «Plan et règlements» et sa répartition entre les municipalités qui doivent contribuer à son paiement. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement n'est pas applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTIONNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin de permettre également les usages « services publics » et « services institutionnels », mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 et seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation Récréative, soient :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie).

Madame Bilodeau mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée et son impact pour les municipalités locales (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables tandis que le coût sera assumé par la municipalité demanderesse (Waterville) conformément à la réglementation en vigueur). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la convocation à l'assemblée publique de consultation.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

CM2019-09-174

9.3 PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-25.2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 6-25 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 septembre 2019 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC renoncent à sa lecture puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 septembre 2019 ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable afin de permettre également les usages «services publics» et «services institutionnels», mais seulement dans des bâtiments existants au 15 mars 2017 **et** seulement dans des bâtiments situés hors de la zone agricole permanente au niveau de l'affectation Récréative, soient dans les endroits suivants :

- ✓ Ville de Coaticook (Parc de la Gorge) ;
- ✓ Ville de Waterville (ancien Camp Val-Estrie).

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Mesdames Marie-Ève Breton et Nathalie Dupuis et Messieurs Simon Madore, Bernard Marion et Johnny Pizar ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 11 octobre 2019, à 10h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement n° 6-25.2 modifiant le règlement n° 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 ATELIERS DE TRAVAIL DU BUDGET - DATES

Le budget 2020 de la MRC doit être adopté le 4^e mercredi (le 27) de novembre conformément aux articles 148 et 148.0.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1). Il est opportun de commencer à travailler sur les prévisions dès octobre. Il y aura donc un atelier de travail à cet effet pour les membres du comité administratif le 5 novembre à compter de 10h00 et un autre pour les membres du conseil le 20 novembre à 19h30.

CM2019-09-175

10.2 TRAVAILLEUR DE RUE

ATTENDU que l'organisme l'Éveil souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du projet de Travailleur de rue ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook collabore depuis les tous débuts au projet de Travailleur de rue ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook croit sincèrement que la présence d'un travailleur de rue est essentielle pour le bien-être de la collectivité par le fait qu'il permet d'entrer en contact et de mettre en action des individus qui ne sont pas rejoints par les réseaux de services publics et communautaires traditionnels ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de réitérer l'appui de la MRC de Coaticook au projet de Travailleur de rue et de s'engager par les présentes à participer financièrement au projet en contribuant dans les mêmes proportions, soit un montant annuel de 10 000 \$ pour 3 ans.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 11 septembre 2019.

CM2019-09-176

11.1.2 GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE – POUVOIR DE RÉGLEMENTATION AU NIVEAU DE LA GESTION DU TERRITOIRE

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il améliore et renforce les lois actuelles pour éviter que d'autres municipalités ne se retrouvent dans une situation semblable à la leur et de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

devoir se battre face à une compagnie de prospection minière contestant leur pouvoir de réglementation pour la gestion du territoire ;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans les Laurentides fait l'objet d'une poursuite record de 96 M\$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver ; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

ATTENDU que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

ATTENDU que la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge souhaite convaincre les tribunaux :

1. qu'il s'agit d'une poursuite abusive et complètement disproportionnée qui a pour objectif d'intimider les élus municipaux dans l'exercice de leurs pouvoirs, et qui a un effet bâillon puisqu'elle porte atteinte à la liberté d'expression dans le cadre d'un débat public indispensable pour la mise en place de l'acceptabilité sociale ;
2. que la municipalité est en droit d'appliquer un règlement de zonage qui exclut les projets d'exploitation minérale tels que celui proposé par Canada Carbon, c'est-à-dire un projet hybride de carrière et d'une mine de graphite.

ATTENDU que pour sa part, le promoteur estime que les lois du Québec, dont la *Loi sur les mines* et la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*, lui donnent le droit de poursuivre son projet, peu importe les règlements de zonage, le manque d'acceptabilité sociale, ou les visées de développement de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge soutient que la compagnie d'exploration minière souhaite éviter les consultations publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, en ajustant ses projections tout juste sous le seuil d'enclenchement de ce mécanisme de protection de la santé et de l'environnement des citoyens ;

ATTENDU qu'il s'agit de la plus importante poursuite jamais intentée par une compagnie d'exploration minière contre une municipalité au Québec ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un dangereux précédent qui affecte le pouvoir décisionnel de toutes les municipalités et des MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge compte 2 800 habitants et un budget annuel de +/- 6 M\$;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 septembre 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il améliore et renforce les lois actuelles pour éviter que d'autres municipalités ne se retrouvent dans une situation semblable à la leur et de devoir se battre face à une compagnie de prospection minière contestant leur pouvoir de réglementation pour la gestion du territoire ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale, à la FQM et l'UMQ ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 4
SEPTEMBRE 2019**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 4 septembre 2019. Le président et élu responsable des dossiers du comité consultatif agricole, Monsieur Réjean Masson en fait un bref résumé.

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS**

**11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 11
SEPTEMBRE 2019**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 11 septembre 2019. L'élue responsable des dossiers Familles et Aîné, Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2019-09-177

**11.3.2 FDMC 2015-2019 – AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À
ACTI-SPORTS**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-11-240, la MRC de Coaticook avait accordé une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC 2015-2019) d'un montant de 25 000 \$ à Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'aménagement d'un parc d'entraînement extérieur et relocalisation de la salle d'entraînement au centre sportif Desjardins ;

ATTENDU que ce projet est toujours en attente de l'ouverture d'un important programme de financement au niveau provincial ;

ATTENDU que son échéancier de réalisation sera vraisemblablement décalé dans le temps ;

ATTENDU que tous les projets ayant bénéficié d'une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC 2015-2019) doivent être complétés en décembre 2019, afin d'analyser les rapports finaux et décaisser les derniers montants avant le 31 mars prochain ;

ATTENDU qu'il reste un seul appel à projets ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 septembre 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de maintenir le soutien financier au projet d'Acti-Sports MRC de Coaticook d'un montant de 25 000 \$ à Acti-Sports MRC de Coaticook pour l'aménagement d'un parc d'entraînement extérieur et relocalisation de la salle d'entraînement au centre sportif Desjardins, lorsque le montage financier sera complété, mais de remettre le montant qui leur était



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

réservé dans l'enveloppe résiduelle du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC 2015-2019) pour le dernier appel à projets.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-09-178

11.3.3 DEMANDE DE FINANCEMENT D'ÉQUIJUSTICE ESTRIE

ATTENDU que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences ;

ATTENDU qu'Équijustice Estrie est un OBNL et qu'elle reçoit son soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux, de municipalités, de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie, du ministère de la Justice et de divers ateliers et formations qu'elle dispense ;

ATTENDU que l'unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook a été implantée en 2017 et compte 4 médiateurs ;

ATTENDU qu'Équijustice Estrie sollicite la participation financière des municipalités locales pour 2020, sur la base des demandes reçues, en fonction de la population ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 septembre 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de demander à Équijustice Estrie d'adresser leur demande d'aide financière directement aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Line Gendron	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3.4 MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES FAMILIALES ET DES AÎNÉS

Un programme d'aide financière est maintenant disponible pour soutenir les municipalités pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action des politiques familles et aînés sur leur territoire. L'aide maximale peut atteindre 25 000 \$. Une présentation à cet effet sera adressée aux directeurs municipaux lors de leur rencontre.

11.4. COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 3 septembre 2019.

12.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS – N° 87 – 11 SEPTEMBRE 2019

La greffière dépose la dernière parution du CAB Express à titre d'information pour les élus.

**12.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(FQM) – COMMUNIQUÉ DE PRESSE – ÉLECTIONS
FÉDÉRALES 2019**

La greffière dépose le communiqué de presse de la Fédération québécoise des municipalités en vue de la prochaine campagne électorale fédérale.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités. Dans les prochains jours, il rencontrera l'honorable Marie-Claude Bibeau ainsi que Madame Geneviève Hébert.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours. Le Gala Excellence de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook se tiendra le 23 octobre prochain et l'événement en lien avec le plan marketing au début du mois de décembre.

**14.4.2 RAPPEL – JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS -
RAPPEL**

La greffière rappelle aux élus que la journée annuelle de réflexion des élus se tiendra le jeudi 10 octobre prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h02.

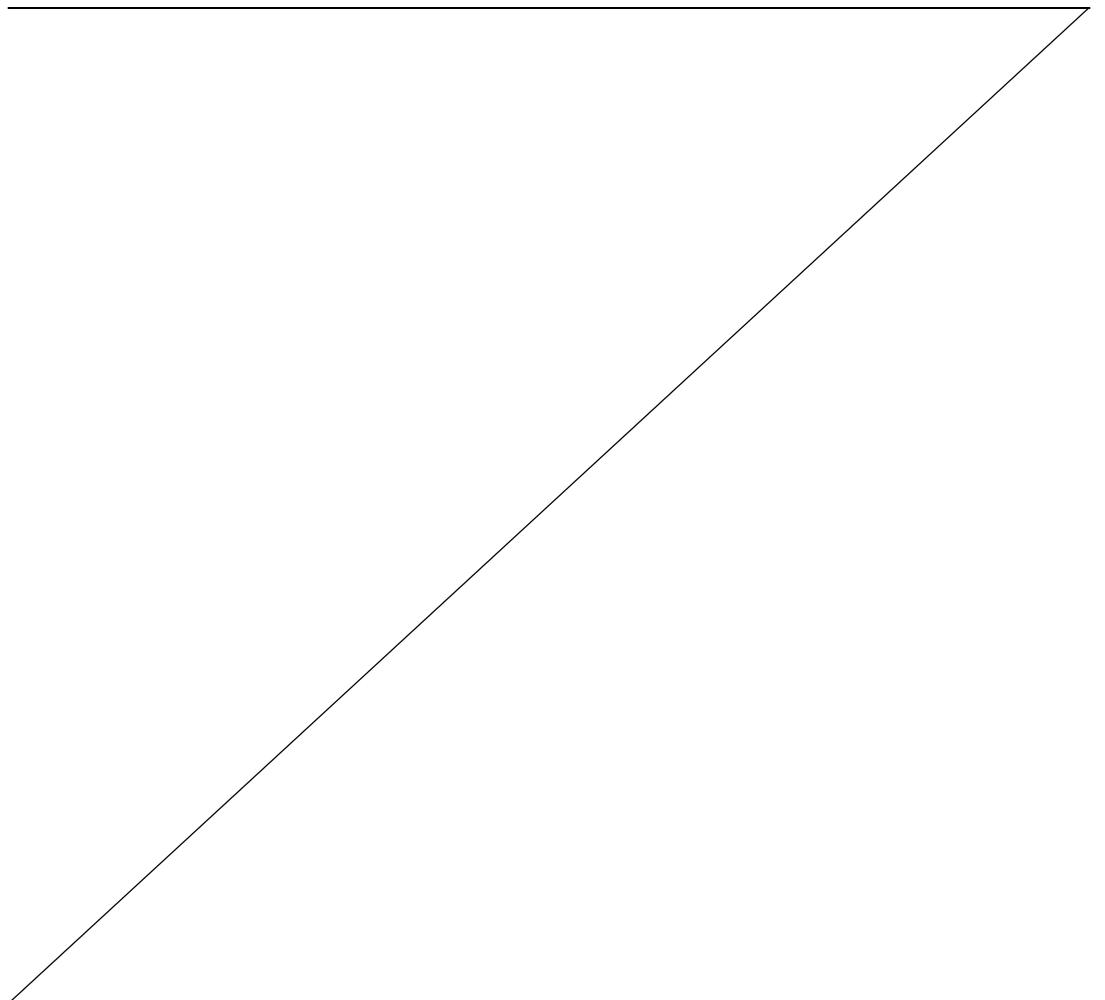
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 18 septembre 2019.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

